



## Information sur la mise en œuvre de l'initiative sur les soins 1ère étape

**07.06.2024**

Le Conseil fédéral a informé le 8 mai 2024 sur la mise en œuvre de l'initiative sur les soins 1ère étape :

### [Communiqué de presse](#)

Les contenus centraux sont

- [L'offensive en matière de formation](#)
- [la facturation directe de certaines prestations de soins](#)
- le [programme d'encouragement de l'efficacité dans le domaine des soins médicaux de base](#) (ESMB)

En même temps que les modifications de l'ordonnance, [des commentaires généraux](#) ont été publiés. Les modifications entreront en vigueur le 1er juillet 2024.

Aide et soins à domicile Suisse examine l'impact des dispositions sur les processus de l'Aide et soins à domicile. Les explications suivantes présentent une évaluation du programme d'encouragement à l'efficacité dans le domaine des soins médicaux de base.

### **Programme d'encouragement de l'efficacité dans le domaine des soins médicaux de base (ESMB)**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la première étape de l'initiative sur les soins infirmiers, la Confédération peut désormais cofinancer jusqu'à 50% des projets visant à encourager l'efficacité dans le domaine des soins médicaux de base, en se basant sur les dispositions légales de la LPMéd et de la LPSan.

L'objectif est d'augmenter l'efficacité en améliorant la collaboration interprofessionnelle entre les différentes professions de santé. Compte tenu de l'évolution démographique et de la pénurie croissante de personnel soignant, la sélection des projets doit mettre l'accent non seulement sur l'encouragement de l'interprofessionnalité, mais aussi sur les soins (de longue durée). Dans sa stratégie en matière de politique de la santé 2020-2030, le Conseil fédéral a déjà constaté que l'évolution démographique en Suisse implique le défi de couvrir une demande croissante de prestations médicales et de soins. Pour ce faire, il faut non seulement prendre des mesures pour améliorer l'efficacité, mais aussi augmenter le nombre de soignants qui restent dans la profession.

Le programme d'encouragement se concentre donc sur les soins médicaux de base pour les personnes de tous âges souffrant de maladies chroniques et multiples, qui ont besoin de prestations médicales, de soins et d'autres prestations de santé de manière régulière et sur une période de plus de deux ans. Les projets peuvent être de petite ou de grande envergure. Les directives relatives aux indications de projets se trouvent dans les [explications générales](#) de la mise en œuvre de la première étape de l'initiative sur les soins.

**Procédure à suivre si vous souhaitez déposer une demande :**

Des informations sur le programme d'encouragement et le processus de soumission sont décrites [ici](#). L'OFSP lance un appel d'offres dans le cadre de cycles de soutien.

L'ordonnance règle la soumission et le financement : [Ordonnance sur les aides financières visant à promouvoir l'efficacité dans le domaine des soins médicaux de base \(OESMB\)](#) (PDF, 196 kB, 08.05.2024).

Aide et soins à domicile Suisse s'engage depuis des années dans la plate-forme Interprofessionnalité et accueille très favorablement la soumission de projets impliquant l'Aide et soins à domicile.